****

**MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**UNITÉ DE COORDINATION DES MALADIES INFECTUEUSES ET TRANSMISSIBLE**

**UCMIT/MSPP**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**TERMES DE REFERENCE**

**Impression de Matériels d’Education**

**PNLS/FM/23-aut-108-014**

**Mission du PNLS**

L’Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles (UCMIT) est une entité du MSPP qui assure la Coordination des trois Programmes Nationaux de Lutte Contre la Tuberculose (PNLT), le VIH/SIDA (PNLS) et la Malaria (PNCM).

La Coordination Technique du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) est une coordination au sein de l’Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles (UCMIT) du ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) qui a pour mission de promouvoir, de coordonner et de contrôler sur toute l’étendue du territoire national toutes les activités susceptibles de rendre possible le contrôle de l’épidémie du VIH en Haïti.

**Justification**

Le PNLS à travers ses différents services et en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers est dans une dynamique constante de recherche de pratiques et de stratégies innovantes permettant l’atteinte des trois 95. Pour y arriver, des normes de prise en charge répondant aux standards internationaux de qualité proposés par les organisations techniques de référence doivent être disséminés et appliquées par les prestataires des différentes institutions sanitaires œuvrant dans la lutte contre le VIH en Haïti.

Ainsi, le service de Prise en Charge du PNLS, de concert avec les membres des clusters de prise en charge (adulte / adolescents, pédiatriques, femmes enceintes, groupes clés) doit développer et/ou actualiser des matériels d’éducation thérapeutiques (protocoles, algorithmes, SOP, dépliants, livres de poche et posters) dédiés aux prestataires de soins mais aussi aux patients. Ceci permettra non seulement aux prestataires d’avoir à portée de main des directives claires et précises en termes de prévention et de prise en charge globale de l’infection au VIH. Mais aussi, ça faciliterait une disponibilité d’informations clés pour les patients en ce qui a trait à leur prise en charge et au traitement antirétroviral.

De ce fait, le PNLS se propose d’imprimer les différents matériels d’éducation thérapeutique qui seront distribués aux différentes institutions sanitaires. La liste et les descriptions de ces matériels sont présentées ci-dessous.

**Quantité et Description technique des Matériels :**

1. **300 Fiches adultes : poster de format 24 \* 36**

Imprimés en couleur, coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster, format 24 \*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 Fiches enfant moins de 30 kg: poster de format 24 \* 36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 Posters Prophylaxies enfants exposés, poster de format 24\*36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 Algorithme de Charge Virale, poster de format 24 \* 36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 Charge Virale, poster de format 214 \* 36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 MMD DAC, poster de format 24 \* 36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

1. **300 Guide TPT, poster de format 24 \* 36**

Imprimés en couleur sur coated 2 sides paper 100 lbs, laminage de poster format 24\*36 ; 1.5 mil gloss + 4 œillets

**Livraison/Délai de livraison :**

* Livraison assurée par le fournisseur ;
* Matériels bien emboités de façon sécuritaire
* Les boites étiquetées de la description du contenu
* Vérification du nombre de boites et de leur contenu lors de la livraison
* La livraison se fait au plus tard dans un délai de 15 jours ouvrables après la signature du contrat, ou après l’approbation du spécimen aux jours ouvrés entre 9 hres AM et 3 hres PM.

**Aspects légaux / Réputation du fournisseur :**

UCMIT, en tant qu’entité étatique, s’assure que les entreprises avec lesquelles elle fait des transactions sont légalement enregistrées et ne sont pas en contravention avec les autorités. De ce fait, l’UCMIT tiendra en compte, à tout moment, des éléments d’information ci-dessous :

* La patente de fonctionnement délivrée par les autorités est à jour ;
* L’entreprise dispose d’un staff compètent et dynamique pouvant assurer un travail bien fait dont l’UCMIT sera totalement satisfait ;
* L’entreprise satisfait les exigences formulées par l’OFAC (Manuel de procédures interne de l’UCMIT)
* L’entreprise jouit d’une bonne réputation auprès de ses clients (des particuliers ou des organisations) qui bénéficient de ses services ;
* L’entreprise répond favorablement à la grille d’évaluation de prestation de services établie par l’UCMIT.
* L’entreprise bénéfice d’un avis favorable à la satisfaction des matériels utilisés ou fournis antérieurement.

**Paiement / Conditions de paiement**

Le paiement sera effectué après réception des commandes selon les thèmes définit dans le contrat. La méthode de paiement favorable à l’UCMIT est le paiement par chèque émis au nom de l’entreprise. De ce fait:

* L’entreprise doit communiquer dans la cotation le nom au profit duquel on doit émettre le chèque.
* Aucune taxe (TCA ou autres) ne doit être ajoutée dans la facture.UCMIT, étant une entité étatique délivrant des services de santé à la population est exonéré des taxes.
* Conformément aux exigences fiscales, l’UCMIT prélèvera un acompte provisionnel de 2% sur le montant des services pour être versé à la DGI.

**Critères d’évaluation et de sélection des fournisseurs :**

Les dossiers des fournisseurs seront évalués suivant les critères suivants :

* La présentation des matériels est en conformité aux descriptions techniques
* La qualité des matériels utilisés
* Le rapport qualité / prix toutes propositions gardées au regard des autres fournisseurs
* Expérience de l’Entreprise pour conduire ce type de contrat et référence si possible
* Le score du fournisseur par rapport aux autres critères mentionnés dans les termes de références (délai de livraison, réputation, constitution du dossier, aspects légaux, acceptation des conditions de paiement, etc.)

**Constitution du dossier**

* Une lettre d’expression d’intérêt et de disponibilité immédiate à signer le contrat
* Copie de matricule fiscale et de la patente de fonctionnement pour l’exercice en cours
* Copie de la carte d’enregistrement du MC
* Matricule fiscal et une pièce d’identification du Propriétaire ou son représentant
* Une proposition technique présentant l’Entreprise, ses expériences pour conduire ce genre de travaux, son acceptation des conditions de paiement et le délai de réalisation des travaux
* Preuve d’existence physique de l’Entreprise et/ou un document mentionnant l’adresse physique
* Liste d’institutions (publiques, privées, ONG, OI) ayant déjà bénéficié d’un tel service avec les dates probables du service rendu et numéros de contact de ces institutions
* Spécimen de contrat de service ou tout autre document démontrant la qualification et l’expérience de l’Entreprise pour conduire ce type de contra
* Une attestation de satisfaction de service auprès d’Institutions ayant déjà bénéficié des services de l’Entreprise serait un atout
* L’entreprise doit communiquer dans la cotation le nom au profit duquel on doit émettre le chèque. **Aucune taxe (TCA ou autres) ne doit être ajoutée dans la cotation.** UCMIT, étant une entité étatique délivrant des services de santé à la population est exonéré des taxes.
* L’entreprise doit fournir la garantie d’entreprendre, même avant de recevoir des fonds de démarrage, les travaux exigés par l’UCMIT/UCP
* Un spécimen démontrant les spécificités du marché en conformité aux descriptions techniques.

**Les maquettes de ces matériels peuvent-être retirées au local de l’UCMIT sis au 17, Rue Darguin, Pétion-ville**

**Soumission du dossier d’application :**

Les fournisseurs intéressés peuvent soumettre leur dossier d’application en trois exemplaires et sous pli cacheté. Les enveloppes doivent porter le nom du Soumission avec mention **"PNLS/FM/23-aut/109-014  Impression de Matériels d’enregistrement"** et déposer à la réception de l’UCMIT sis au 17, Rue Darguin , Pétion-Ville, Haiti au plus tard le …………………….. avant 3 :00 Pm.